

PIRE Française

De: VANDEN ABBEELE Brigitte <brigitte.vandenabeele@spw.wallonie.be>
Envoyé: mardi 2 août 2022 11:34
À: LAZZARA Nathalie
Cc: ibefe.namur; PIRE Française; BAVEYE Française; MICHIELS Française; Joseph.BURNOTTE@cepag.be; LECLoux Caroline
Objet: LE TREMLIN Demande de modification d'agrément 2023
Pièces jointes: LE TREMLIN Demande de modification d'agrément 2023.pdf; 00000 LE TREMLIN Demande d'agrément 2022.pdf; LE TREMLIN Arrêté d'agrément CISP 2022.pdf; CISP Formulaire remise avis CEF modif décision agrém.docx



Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 9 et 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) et à l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socio-professionnelle, vous trouverez en annexe la demande de modification de décision d'agrément introduite par l'opérateur **LE TREMLIN asbl**.

La demande porte sur une augmentation d'heures (et donc de subvention).

Vous trouverez également en annexe la demande d'agrément initiale de l'opérateur et une copie de son arrêté d'agrément.

L'avis de votre Chambre Emploi-Formation est attendu dans un délai de 40 jours (les mois de juillet et août ne sont pas comptés), délai au-delà duquel il pourra être passé outre à l'absence d'avis. Vous trouverez en annexe le nouveau modèle de formulaire de remise d'avis à utiliser pour ce type de demande.

Je vous remercie de votre collaboration.

Brigitte VANDEN ABBEELE
Graduée principale

Tél.: +32 (0)81/334370
Fax: +32 (0)81/334322

<http://emploi.wallonie.be>



Brigitte Vanden Abbeelee
Graduée principale
Service public de Wallonie
économie emploi formation recherche
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Direction de la formation professionnelle
Place de la Wallonie, 1 - bâtiment II - 5100 JAMBES
Tél. : +32 (0)81 33 43 70 • Fax : +32 (0)81 33 43 22

www.wallonie.be

<http://emploi.wallonie.be>

N° vert : 1718 – 1719 (pour les germanophones)

La responsabilité du Service Public de Wallonie n'est pas engagée par le contenu du présent courriel. Son contenu peut ne représenter que l'avis de son expéditeur et non celui de son destinataire. Le Service Public de Wallonie ne peut être tenu responsable de l'usage qui est fait de ce message, ainsi que de ses copies et des retransmissions qu'il en ferait. Si vous le recevez par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur.

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail.